



# SNUDI FO 91

12, place des Terrasses de l'Agora 91000 ÉVRY

Aurore Combret : 07 69 35 82 68

Céline Dunos : 07 49 81 74 53

Claire Coasne : 07 83 06 02 86

David Roussel : 07 69 45 57 42

Ismahen Mantès : 07 49 56 51 66

Marie-Clo Tisserand : 07 66 75 54 56

Maud Le Brun : 06 51 59 56 29

eMail : [91snudifo@gmail.com](mailto:91snudifo@gmail.com)

Site : [snudifo91.fr](http://snudifo91.fr)



## **École inclusive : la pédagogie ne peut se substituer aux soins !**

Vendredi 17 novembre 2023, 230 délégués FO se réunissaient en conférence nationale à Paris afin d'établir un état des lieux de l'école inclusive au lendemain de l'annonce du président Macron de passer à l'acte 2.

Enseignants du 1<sup>er</sup> et second degré, AESH, infirmières, médecin, personnel administratif, travailleurs du médico-social ont exposé un bilan catastrophique de l'école inclusive dans leur département. Du Nord au Sud de la France, le constat est le même : l'Etat est entré dans une logique de maltraitance vis-à-vis des enfants et de leur famille.

Depuis la loi de 2005 promulguant l'acte 1 de l'école inclusive, les gouvernements successifs tentent à marche forcée de faire croire aux familles que leur enfant progressera bien plus en école ordinaire alors qu'aucun moyen n'a été donné, ni en terme de formation ni en terme de personnel supplémentaire ou d'allègement des effectifs ! C'est un leurre, uniquement destiné à faire des économies sur le dos des enfants handicapés et de leurs familles.

L'acte 2 prévoit la disparition des établissements spécialisés tels que les IME (Institut médico-éducatif) et les ITEP (Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) qui accompagnaient professionnellement les familles et faisaient le lien avec l'Education Nationale. Le personnel de ces structures, rappelons-le est formé pendant 3 ans : les éducateurs sont spécialisés sur un ou plusieurs types de handicap et s'occupent d'un ou deux enfants selon le degré de handicap.

Comment peut-on imaginer que la qualité d'accueil, le taux d'encadrement ou les compétences des adultes des milieux ordinaires soient les mêmes dans les écoles et les collèges ? Et au milieu de groupes classes la plupart du temps surchargés ?

Ce sont les AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) qui s'y collent dans les établissements scolaires : juste après 2005, elles s'occupaient d'un élève à raison de 20 ou 24 h par semaine pour un salaire de 750 euros par mois ! Sans statut, sans formation. Mais elles n'étaient pas au bout de leur peine (pour celles qui sont restées !) : déjà depuis 2 ans et la création des PIAL (Pôle inclusif d'accompagnement localisé), elles ont jusqu'à 11 élèves à gérer et parfois dans plusieurs établissements ! Cela monte à 12 élèves lorsqu'elles sont affectées en ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire). Cela s'appelle hypocritement l'aide « mutualisée ». Et leur salaire a bien évolué : elles ont désormais un contrat obligatoire de 24h pour....900 euros par mois.

**Inclure les élèves** sans que les adultes soient qualifiés ni formés est une aberration. On manque de tout à l'école d'aujourd'hui : de profs, d'AESH, de médecin, d'infirmière... En revanche chaque classe du 1<sup>er</sup> et du second degré a dans ses effectifs un enfant notifié par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) : enfants atteints d'autisme, de troubles mentaux, de troubles du comportement (TDAH, HPI) sont « jetés » dans nos classes sans moyen pour que nous puissions leur offrir un accueil et un enseignement décent.

Un lourd sentiment de culpabilité se répand dans les établissements : nous sommes entrés dans l'Education Nationale avec un idéal de transmission du savoir, nous nous retrouvons à gérer les crises d'enfants qui empêchent tous les autres de s'instruire, entraînant pour tous une grande souffrance.

Dans un collège du 93, un élève autiste est scolarisé. Les 500 élèves font du bruit, il ne le supporte pas ; chaque jour, il fait des crises. Un signal a même été adopté pour que les élèves se mettent sous les tables et s'accroupissent lorsqu'il jette des objets autour de lui. Propositions de la hiérarchie : mettre un trampoline dans le couloir....

Autres exemples : des élèves que l'on doit contenir à 4 au sol lorsqu'ils sont en crise, d'autres qui ne sont pas dans le langage et ne font que crier, mordre ou taper enfants et adultes. Une élève de 6<sup>ème</sup> qui passe son temps à coller des gommettes en salle de permanence. Un autre est laissé enfermé avec 2 AESH dans une salle à cause de sa « dangerosité » ...

Il nous faut maintenant gérer la sécurité des élèves inclus et du groupe classe plutôt que d'enseigner ! La hiérarchie nous répond « pas de vague », il faut « faire avec » et la plupart du temps nous culpabilise en nous renvoyant à notre manque de compétences (!!). Elle fait trop souvent preuve de démagogie envers les familles, la langue de bois n'a pas de limites pour ces carriéristes ! Où est la protection de l'enfance là-dedans ? Le mépris de l'institution et sa minimisation systématique de la gravité des situations entraînent le délitement des équipes pédagogiques et poussent certains à la démission.

Une enseignante menacée de mort s'est entendue dire : cela fait partie de vos « missions » ! Une autre débordée et pleine de bleus et de morsures : « prenez un congé maladie ! »

L'école maternelle, révélatrice des handicaps des enfants, se voit désormais débordée par toutes ces situations où la violence de ces enfants en souffrance est prise en charge à retardement. Dans l'Essonne, 844 sur 6500 élèves sont toujours en attente d'AESH, 1610 sont en attente de renouvellement. Mais ce que ne disent pas ces chiffres, c'est qu'une AESH suit en moyenne 5 élèves, soit 4 heures par élève sur une semaine de 24 heures...

Toujours en Essonne il manque 10 médecins scolaires, 6 assistantes sociales, 8 infirmières... La question des salaires et des conditions de travail n'est jamais loin et on ne peut pas s'étonner du manque d'attractivité de notre « beau » métier d'enseignant. Oui il reste magnifique lorsqu'on a une classe où chaque individu peut être considéré, pris en charge dans sa particularité, protégé pour s'épanouir dans un groupe pas trop chargé, et où l'enseignant est en mesure d'accompagner la différence. Le constat de cette conférence n'est hélas pas celui-là, au point qu'une collègue de la Mayenne se posait la question de poursuivre une action en justice contre l'Etat pour « défaut de soins ».

Avec l'acte 2, Macron nous dit : tout s'est très bien passé, continuons l'inclusion systématique, tous les enfants ont leur place à l'école. NON ! Nous ne sommes pas contre l'inclusion mais contre la systématisation de l'inclusion, sans moyen, sans formation et à marche forcée sous le diktat d'un plan de finances qui voudrait faire toujours plus d'économies sur les dos des enfants et de leur famille !

L'acte 2 de l'école inclusive confirme qu'il veut aller jusqu'au bout de la destruction des structures spécialisées et adaptées, plaçant tous les personnels, les élèves et les familles dans des situations devenues insupportables ! La mise en place des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS) a déjà été imposée à l'Assemblée Nationale avec l'article 49-3. Les PAS permettraient à l'Education Nationale de mettre la main sur les notifications MDPH de manière à réduire encore l'accompagnement dû aux élèves ! Elle détiendra donc les compétences de décideur et de celui de payeur ! Etre juge et partie est la meilleure stratégie pour contraindre son budget, déjà réduit à peau de chagrin à l'Education Nationale...

**Les économies sur le dos des services publics, des élèves les plus fragiles et des personnels, ça suffit !**

NON ! Nous ne sommes pas contre l'inclusion mais contre la systématisation de l'inclusion, sans moyen, sans formation et à marche forcée sous le diktat d'un plan de finances qui voudrait faire toujours plus d'économies sur les dos des enfants et de leur famille !

Oui à la scolarisation adaptée aux besoins des élèves à besoins particuliers, en milieu ordinaire chaque fois que c'est possible, mais en établissement spécialisé chaque fois que nécessaire !

**STOP à la maltraitance**

**STOP à la culpabilisation**

**STOP à la mise en danger des personnels et des élèves**

**Tous en grève et en manifestation à Paris le jeudi 25 janvier 2024 !**

**La pédagogie ne peut se substituer aux soins !**

**Le SNUDI FO 91 et sa fédération appellent à la grève et à la mobilisation à Paris en direction du ministère le jeudi 25 janvier 2024 !**